

S.I.V.O.S.

Nouan-le-Fuzelier/Saint-Viâtre

Mairie de Nouan-le-Fuzelier - 41600

Tél. 02.54.88.74.40

Transport Scolaire SIVOS Nouan-Saint-Viâtre
Rentrée scolaire 2011-2012

Depuis le 1^{er} septembre 2009, le Conseil Général a décidé d'instaurer des frais de dossier pour l'inscription des enfants au transport scolaire. Les membres du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Nouan - Saint-Viâtre ont décidé de rembourser ces frais aux familles **dont les enfants sont obligés de prendre le car dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal**

Si votre enfant est amené à prendre le transport scolaire du SIVOS reliant Nouan-le-Fuzelier à Saint-Viâtre, à la rentrée 2011-2012, les frais de dossier pourront donc vous être remboursés par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Nouan - Saint-Viâtre.

A cette fin, vous voudrez bien fournir les éléments nécessaires à ce remboursement qui devrait être effectué dans le courant du mois **d'octobre 2011 après vérification avec les services du Conseil Général**, à savoir :

- ☞ La demande d'inscription au transport scolaire SIVOS ci-après, remplie et signée sur les deux pages,
- ☞ La copie de la demande d'inscription au transport scolaire que vous aurez adressée au Conseil Général pour l'obtention de la carte de transport et le paiement des frais de dossiers afférents,
- ☞ Les justificatifs de paiement de ces frais de dossier :
 - pour une inscription via Internet : copie de la facturette « SP PLUS » certifiant la réception du paiement,
 - pour une inscription par courrier : copie de la carte de transport délivrée par le Conseil Général,
- ☞ Un Relevé d'Identité Bancaire.

S.I.V.O.S.
Nouan-le-Fuzelier/Saint-Viâtre
Mairie de Nouan-le-Fuzelier - 41600
Tél. 02.54.88.74.40

INSCRIPTION 2011-2012

**RAMASSAGE SCOLAIRE du
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE NOUAN - SAINT-VIATRE**

NOM Prénom de l'enfant	NOM Prénom de l'enfant	NOM Prénom de l'enfant
Né(e) le :	Né(e) le :	Né(e) le :

PERE NOM Prénom :	MERE NOM Prénom :
Adresse :	Adresse : (à préciser si différente du père)
Ville :	Ville :
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Téléphone travail :	Téléphone travail :
Adresse mail :	Adresse mail :

Demande que mon (mes) fils ma (mes) fille(s)

Scolarisé(e)(s) à

l'école Primaire Publique, **classe**..... l'école Maternelle Publique, **classe**.....

Emprunte (ent)le service de ramassage scolaire à compter du

LIEU DE RAMASSAGE:

Parking de l'école de Saint-Viâtre (*horaire à définir*)

Parking de la Mairie de Nouan-le-Fuzelier
(*horaire à définir*)

Signature des parents :

A remettre en Mairie de Nouan-le-Fuzelier

Tout changement intervenant en cours d'année doit être signalé par lettre à la Mairie de Nouan-le-Fuzelier ou de Saint-Viâtre.

S.I.V.O.S.
Nouan-le-Fuzelier/Saint-Viâtre

RÉGLEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES ANNÉE 2011 - 2012

Les élèves doivent respecter les consignes suivantes :

A L'ARRIVÉE DU CAR:

- Je ne m'appuie pas sur le véhicule,
- Je ne monte qu'après son arrêt complet,
- Je tiens mon cartable à la main, je ne le conserve pas sur le dos,
 - Je présente ma carte de transport à l'accompagnateur.

UNE FOIS DANS LE CAR :

- Je pose mon cartable sous mon siège ou sur mes genoux,
 - Je ne reste pas debout près du conducteur,
 - Je ne me déplace pas pendant le trajet,
 - Je ne crie pas,
 - Je ne manipule pas d'objets dangereux,
 - Je ne passe pas la tête ou le bras par la fenêtre,
 - Je ne touche pas aux portières,
- J'attache ma ceinture de sécurité si le véhicule en est muni.

A LA DESCENTE DU CAR :

- J'attends l'arrêt complet du car avant de me lever,
 - Je ne bouscule pas mes camarades,
- Je ne remets mon cartable sur le dos qu'après être descendu du car,
 - J'attends le départ du car pour traverser la route,
 - Je ne cours pas,
 - Je fais attention au danger de la circulation.

EN CAS DE NON RESPECT DES CONSIGNES,
LES SANCTIONS SUIVANTES SERONT APPLIQUÉES :

- Avertissement adressé au représentant légal de l'élève,
- En cas de récidive, une exclusion temporaire du car de transport scolaire sera prononcée pour une semaine,
 - Si l'enfant est responsable d'un nouvel incident, il pourra être exclu définitivement.

Fait à NOUAN LE FUZELIER, le

Lu et Approuvé

Signature des Parents :